



## Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 4 Août 2014

### **Etaient présents :**

- Monsieur le Maire : Jean-Georges KARL
- Les Adjoints : Mme Christine FASSEL-DOCK et M. Albert ALLMENDINGER
  - Les Conseillers Municipaux : M. Loïc BERGER, M. Christian DOCK, M. Michel ESTNER, Mme Sylvie FINKLER, M. Thierry FREY, M<sup>me</sup> Annie HEYWANG, M. Bruno PFRIMMER, M. Dominique ROHFRITSCH, Mme Fabienne SCHNEIDER

### **Absents excusés :**

- Mme Karin ALESSANDRI qui a donné procuration à M. le Maire
- M. Michel MECKERT
- M<sup>me</sup> Martine NUSS qui a donné procuration à M. Albert ALLMENDINGER

### **1 – Procès-verbal de la séance du 9 Juillet 2014**

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 9 Juillet 2014 a été adopté à l'unanimité par les membres présents lors de la séance.

### **2 – Location de la Chasse**

La procédure de mise en location des lots de chasse communaux pour la période du 2 février 2015 au 1<sup>er</sup> Février 2024 débute normalement par la consultation des propriétaires sur l'affectation du produit de la Chasse.

Celui-ci peut être abandonné à la Commune qui l'utilise alors dans l'intérêt collectif local. Il convient, à cet effet, de réunir une majorité d'accords express des deux tiers au moins des propriétaires représentant les deux tiers au moins des fonds compris dans les lots de chasse. Il est précisé que le silence des propriétaires équivaut à un refus.

Lorsque cette double majorité n'est pas réunie, le produit de la location est réparti entre les propriétaires. Etant donné que le Groupement Forestier du Landsberg et la SCI de Truttenhausen souhaite se réserver le droit de chasse, et qu'à eux seuls, ils représentent une surface de 147,9 hectares soit plus d'un tiers de la surface chassable, la double majorité ne peut être atteinte pour obtenir l'abandon du produit de la chasse à la Commune. De ce fait la consultation des propriétaires apparaît comme une charge administrative inutile.

Il appartient également au Conseil de créer la commission consultative communale. La composition et les attributions de la Commission sont définies aux articles 8 et 9 du cahier des charges type. Son avis ne constitue qu'un avis simple. Le Conseil Municipal est appelé à désigner 2 conseillers pour siéger à la Commission Consultative présidée par le Maire.

Le Conseil Municipal  
après avoir entendu les explications de M. le Maire  
Après avoir délibéré

**NE SOUHAITE** pas obtenir l'abandon à son profit du loyer de la chasse

**DECIDE** de ne pas procéder à la consultation des propriétaires sur un abandon éventuel du fermage à la caisse communale

**DESIGNE** M. Albert ALLMENDINGER et M. Loïc BERGER pour siéger à la Commission consultative

**Adopté à l'unanimité**

**3 – Extension salle polyvalente – Lot n° 9 Travaux VMC Double flux attribué à la Société Désenfum'Est – Restitution de la Retenue de garantie**

Entendu les explications de M. le Maire

**VU** le litige qui oppose la Commune à la Société Désenfum'Est suite aux travaux dont elle était chargée dans le cadre de l'extension de la salle polyvalente – lot n°9 Travaux VMC Double flux

**VU** que la réception des travaux matérialise l'achèvement de l'ouvrage et déclenche le point de départ des délais de garantie et de l'établissement du décompte général et définitif (DGD). Celui-ci rend définitif les liens financiers entre le maître d'ouvrage et l'entreprise.

**VU** le cas présent, le décompte général et définitif a été établi le 19/07/2013 et signé par le Maître d'œuvre et le maître d'ouvrage le 24/07/2013. La réception des travaux a été prononcée avec effet du 10/02/2012 et le PV liste les réserves émises.

En date du 28 juin 2012, la société DESENFUM EST accuse réception du PV de réception et affirme avoir effectué les travaux faisant l'objet de réserves, à l'exception du point 4 ( pièges à son) où subsiste un désaccord avec le maître d'œuvre.

Par courrier du 9 novembre 2012, le maître d'œuvre rappelle encore une fois ce dernier point au titulaire du marché . A ce jour, aucune suite n' a été donnée par la société DESENFUM EST, alors que, conformément à l'article 41.6 du CCAG, elle aurait dû remédier aux malfaçons au plus tard 3 mois avant la fin du délai de garantie, soit avant le 10/12/2012 .

**VU** une dernière tentative de demande d'intervention en date du 14/01/2014, et ce à titre onéreux, restée également sans suite

**VU** qu'à ce jour, l'entrepreneur ne s'est toujours pas acquittée de ses obligations de parfait achèvement et que la Commune a dû faire appel à une autre entreprise

**CONSIDERANT** que la Commune peut se prévaloir de ce fait de la retenue de garantie

Le Conseil Municipal  
Délibère et

**DECIDE** de ne pas restituer la retenue de garantie à l'Entreprise Desenfum'Est pour les raisons exposées ci-dessus

**IMPUTE** la somme de 1 897,16 € - section de fonctionnement - au compte 7718 - Autres produits exceptionnels sur opération de gestion

**Adopté à l'unanimité**

#### **4 – Alignement Chemin du Moenkalb**

Entendu les explications de M. le Maire

**VU** la délibération du Conseil Municipal du 2 décembre 2013 relative à l'alignement de la voie communale «Chemin du Moenkalb », avec cession à l'euro symbolique à la Commune de Heiligenstein du terrain tombant dans l'emprise de la voie publique, c'est-à-dire :

► pour M. THYRLAND Pierre la parcelle section 1 n°26 4/3 de 0,09 are

**VU** le changement de municipalité intervenu en date du 28 Mars 2014, et

CONSIDERANT que la rédaction de l'acte administratif entérinant cette décision n'a pas pu se faire avant cette date

Le Conseil Municipal  
Délibère et

**DIT** que toutes les dispositions énoncées dans la délibération du 2 décembre 2014 restent inchangées, en dehors du fait que l'acte sera dressé, par le Maire élu à l'issue des élections municipales, M. Jean-Georges KARL et signé par Mme l'Adjointe Christine FASSEL-DOCK pour le compte de la Commune

**Adopté à l'unanimité**

#### **5 – Nomination d'un citoyen d'honneur**

Le Conseil Municipal

Tenant à honorer M. Jean-Jacques JABLKOWSKI, Conseiller municipal de 1989 à 2001, puis 1er Adjoint au Maire de 2001 à 2014, Président de l'A.C.L.S.H. depuis 25 ans, ayant toujours fait preuve d'un dévouement exemplaire pour rendre des services de qualité à la Commune de Heiligenstein

Après discussion  
DECIDE

DE NOMMER M. Jean-Jacques JABLKOWSKI à la qualité de Citoyen d'Honneur de la Commune de Heiligenstein

**Adopté à l'unanimité**

#### **6 – Motion de soutien à l'action de l' AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat**

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36.000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% de nos dotations. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne pourront pas absorber une contraction aussi violente de leurs ressources.

En effet, la seule alternative sera de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune de rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et leurs intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la commune de Heiligenstein estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la commune de Heiligenstein soutient les demandes de l'AMF :

- réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat,
- arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,
- réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

**Adopté à 10 VOIX POUR – 3 ABSTENTIONS – 1 VOIX CONTRE**

## **7- Divers**

### **A – Radar dissuasif de vitesse**

M. le Maire informe les conseillers qu'il a contacté la société I-CARE (fournisseur et prestataire de maintenance du radar dissuasif de vitesse), pour l'établissement d'un devis pour la réparation et pour un éventuel déplacement du radar en contre-bas dans la rue Principale.

## **B – Convention fourrière**

Vu le nombre croissant d'automobiles en stationnement illicite, M. le Maire a contacté Multi-Services-Auto à Barr pour qu'il nous propose une convention de fourrière.

## **C – Question ouverte**

Un conseiller souhaite savoir ce que la municipalité envisage avec les crédits rendus disponibles à l'issue de l'appel d'offres pour l'aménagement de la Rue du Haessling, chemin du Moenkalb, rue du Rott et Rue de la Grange. M. le Maire dit que plusieurs possibilités peuvent être étudiées, comme par exemple terminer la rue du Rosenberg, ou la rue du Mont Ste Odile, en allant vers Truttenhausen. Si toutefois les travaux n'étaient plus réalisés cette année, les crédits seront reportés sur le prochain budget.

## **D – Informations diverses**

1. Un conseiller signale qu'un bus débouchant de la Rue du Kritt a eu d'énormes difficultés, cognant la chaussée, pour rejoindre la Rue Principale, du fait de l'affaissement des pavés à cette intersection.
2. Suite aux grosses pluies, la route de Bourgheim est pleine de gravillons, et les abords ont été ravinés. M. le Maire rappelle que 3 communes sont concernées
3. Un arbre sur le parking près du terrain foot est à surveiller, voire à couper. Il semblerait qu'il soit creux et potentiellement dangereux.
4. Des dégradations ont été constatées à la salle polyvalente : vitre cassée et enrobé du parking endommagé
5. Mme la 1<sup>ère</sup> Adjointe signale que ce matin a eu lieu l'audit « Commune nature » pour l'obtention de la deuxième libellule

La séance est levée à 21 h 30.

Le Maire :

**KARL Jean- Georges**



# INFORMATIONS DIVERSES

## 1 – Calendrier des manifestations

<i>Dates</i>	<i>Manifestations</i>
<b><u>Fête du Klevener</u></b> Organisée par l'Amicale des Sapeurs Pompiers et le Syndicat Viticole	
Samedi 9/08/2014 Dimanche 10/08/2014	<b><u>Inauguration à 17 H et animations à partir de 18 H</u></b> <b><u>Animations à partir de 11 H</u></b>

## 2 – Congés

La secrétaire de la Mairie de Heiligenstein sera en congé :

- ▶ Du Mardi 15 Juillet 2014 au 19 juillet 2014
- ▶ Du 22/08/2014 au 06/09/2014

**Le secrétariat sera cependant assuré par M. DULAC sauf le vendredi 22 août qui sera exceptionnellement fermé. En cas de problèmes particuliers, il serait souhaitable d'effectuer vos démarches avant ces dates.**

**En cas d'urgence, s'adresser à Monsieur le Maire ou à l'un des Adjointes :**

- M. Jean-Georges KARL – Maire (Tél : 06 85 23 28 22)
- Mme FASSEL-DOCK Christine – 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire (Tél : 06 28 25 56 00)
- M. Albert ALLMENDINGER - 2<sup>ème</sup> Adjoint au Maire Tél : (03.88.08.42.71)

## 3 - Nettoyage des trottoirs et des rigoles (Rappel)

Il est rappelé qu'il incombe aux habitants de nettoyer les trottoirs et les rigoles situés le long de leurs habitations

## 4 – Chasse : Organisation des battues

Le locataire de la chasse a communiqué le calendrier des prochaines battues :

- 7 Novembre 2014
- 28 Novembre 2014
- 19 Décembre 2014
- 02 Janvier 2015
- 16 Janvier 2015